Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260707-DELIB2026_63-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2026/63

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le sept juillet à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Bérenger LE NEGARET, Maire

Membres présents : LE NEGARET Bérenger, TREMEL Mathieu, GREZE Romain, MOTTE Nathalie, LE CLEC'H Guy, PHILIPPE Fabienne, LE PESSOT Mireille, DOUILLARD Christophe, AUGRE Morgane, LE BONNIEC Frédéric, MOISAN Anthony, GUYON Gael, GOMAS Kevin, LE SAOUT Aurélie, M BRIGANT Pierre

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme LE PESSOT Laurence pouvoir à Mme LE PESSOT Mireille
Mme PINEL Clarisse pouvoir à Mme AUGRE Morgane
Mme RAMAIN Blandine pouvoir à Mme GUYON Gael
Mme CRENN Nathalie pouvoir à LE SAOUT Aurélie

Secrétaire de séance : GOMAS Kevin

2026- 63 - Autorisation de signer avec SOLIHA BLI la promesse de bail à construction pour le projet de résidence partagée

Rapporteur : Nathalie MOTTE

Monsieur le Maire rappelle le projet de résidence partagée porté par l'association Kervillage et SOLIHA BLI. Une convention de partenariat a été signée en février 2025 entre la commune de Plouisy, l'association KERVILLAGE, SOLIHA BLI BRETAGNE, SOLIHA BRETAGNE et SOLIHA AIS BRETAGNE pour la réalisation de ce projet d'habitat inclusif intergénérationnel à Plouisy.

Ce projet comprend la construction de 12 logements répondant dans la mesure du possible aux normes passives, ainsi que les espaces communs nécessaires à la vie partagée des habitants avec 8 logements réservés pour des personnes âgées et 4 logements pour des jeunes adultes.

L'implantation du projet se situe sur un terrain appartenant à la commune au lieu dit le Tyrien sur la parcelle cadastrée AC 46.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260707-DELIB2026_63-DE

Le principe de promesse de bail à construction doit maintenant être validé par la commune afin de permettre à SOLIHA BLI de confirmer ses financements et demandes de subventions dans le cadre du plan de financement du projet.
Par ce bail à construction, la commune de PLOUISY décide de confier à SOLIHA BLI la construction d'un immeuble de 12 logements pour habitat inclusif intergénérationnel et ainsi par ce bail confirme le soutien de la commune à ce projet.

La durée de ce bail serait de 43 ans.

Le bail à construction sera réalisé sous conditions suspensives de :
- L'obtention des autorisations administratives (conventionnement ANAH, permis de construire)
- L'obtention des financements (prêts et subventions) permettant d'équilibrer l'opération.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **ACCEPTE la contractualisation d'un bail à construction d'une durée de 43 ans, entre la commune de PLOUISY et SOLHIA BLI Bretagne pour le projet de construction d'une résidence partagée au Tyrien,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire de la Commune de PLOUISY à travailler à l'élaboration du bail en ce sens.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Bérenger LE NEGARET

Le secrétaire de séance,
Kevin GOMAS

MAIRIE DE PLOUISY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)